Règlement intérieur// Troc et puces
19 janvier 2020 salle de Kerprat Guidel

*Organisé par l'association Div Yezh Gwidel(*Association des parents d'élèves de la filière bilingue des écoles publiques de Guidel) – Déclaration N°31/19

Réservé aux particuliers, les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

Article 1: l'association Div Yezh Gwidel organise un troc et puces le dimanche 19 janvier 2020 de 8h30 à 17h00 à la salle de Kerprat de Guidel. L'accueil des exposants débute à 7h00 et finit à 8h15. Ouverture du Troc et Puces de 8h30 à 17h00.

Article 2 : Les emplacements sont distribués par l'association, aucune inscription ne sera prise en compte sans les documents suivants: n° de la carte d'identité, paiement de l'emplacement et bulletin d'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué. Les emplacements des exposants non présents à 8h15 pourront être revendus par l'association.

Article 3 : Dès son arrivée l'exposant s'installe à l'emplacement qui lui est désigné par l'organisateur. Les véhicules ne peuvent pas rester sur place et sont redirigés vers un parking extérieur.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seul l'organisateur est habilité à le faire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de litiges tels que perte, vol, casses, ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les exposants doivent laisser l'emplacement propre de tous déchets. Il est interdit de déposer des objets invendus (vêtements, jouets, vaisselle, livres…) dans les poubelles situées autour de la salle de Kerprat.

Article 7 : La présence à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 8 : La salle de Kerprat servant à la restauration collective en semaine, la présence d'animaux est interdite.

DIV YEZH Gwidel se réserve l'exclusivité d'un stand buvette et gourmand.

Ne pas jeter sur la voie publique

Bulletin d'inscription// Troc et puces
19 janvier 2020/ salle de Kerprat Guidel

Organisé par l'association DivYezhGwidel

NOM : .....
PRENOM :.....
ADRESSE
COMPLETE : .....
.....
.....
TEL FIXE : .....PORTABLE : .....
EMAIL.....@.....
N°CARTE IDENTITE:.....
(faire photocopie des 2 côtés ou nous envoyer un scan par mail)

Prix de l'emplacement :7 euros la table de 1m20
Je réserve :*.....table(s)* 7 € = ...€*

Je soussigné(e),.....

- ✓ *Demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 19 janvier 2020.*
- ✓ *Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engager à m'y conformer.*
- ✓ *Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du commerce)*
- ✓ *Je joins le paiement par chèque de ma réservation à l'ordre de « Div Yezh Gwidel ».*
- ✓ *Je déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de deux vides greniers dans l'année civile (Article R321-9 du Code pénal).*

Fait à ..... Le..... SIGNATURE:

Dossier à déposer auprès des enseignants, ou par courrier au 2 rue des marronniers, lieu dit le Hirgoat – 56520 GUIDEL

Contact : divyezhguideltroc@gmail.com *Ou Marion : 06.31.76.07.24 / 02.97.11.26.75*
http://divyezhgwidel.over-blog.com/

Ne pas jeter sur la voie publique

TROC ET PUCES

Dimanche 19 janvier

GUIDEL

Salle de Kerprat

De 8h30 à 17h00

-Entrée: 1 euro
gratuit moins de 15 ans
-Restauration sur place

Organisé par DivYezh Gwidel
Déclaration N°31/19

ORGANISÉ PAR DIV YEZH GWIDEL, AU PROFIT DES ÉCOLES PUBLIQUES DE GUIDEL.

Ne pas jeter sur la voie publique

Ne pas jeter sur la voie publique